



Contracting Énergie Solaire

Profitez d'une énergie solaire produite sur le toit de votre entreprise, à un prix plus avantageux que celui du marché.

Qu'est-ce que le Contracting Énergie Solaire ?

Cette solution vous permet de profiter d'une énergie renouvelable, produite directement sur votre toit, sans investissement de votre part et avec un tarif très avantageux de l'énergie fixé sur 25 ans.



100%

renouvelable et local



Prix plus bas de l'énergie



CHF **0.-** d'investissement

Une plus grande autonomie

Cette solution a été conçue comme une alternative à la distribution d'électricité classique. L'installation de panneaux photovoltaïques sur votre site vous permet de produire localement une partie de l'électricité que vous consommez et vous offre ainsi une plus grande autonomie.

De multiples avantages

Au-delà de la logique environnementale, cette alternative se veut aussi rentable et vous permet de réaliser des économies. En effet, pour vous encourager à entreprendre cette démarche, nous prenons en charge l'intégralité des coûts de fourniture, d'installation et de maintenance des panneaux solaires installés sur votre toit ou votre parking.

Proposée sous forme de contracting, cette solution d'une durée de 25 ans vous assure un prix de l'électricité fixe et avantageux durant toute la période contractuelle (il vous sera toujours possible de sortir du contracting en rachetant l'installation).

Cette solution s'avère idéale si :

- Vous avez besoin d'une **vision claire** de vos coûts énergétiques dans la durée.
- Vous ne souhaitez **pas financer l'installation** de panneaux solaires.
- Vous souhaitez **agir en faveur du développement** des énergies renouvelables.
- Vous **construisez ou rénovez un bâtiment** et devez tenir compte des nouvelles lois.

Consommez une énergie renouvelable produite directement sur votre toit

- 1 Le bâtiment est équipé de modules photovoltaïques.
- 2 L'électricité produite localement est en priorité autoconsommée par les occupants du bâtiment.
- 3 L'excédent d'énergie est injecté dans le réseau.
- 4 En complément de l'autoconsommation, le bâtiment est alimenté par le réseau.



Si le bâtiment accueille plusieurs consommateurs, la constitution d'une communauté d'autoconsommateurs vous permet de maximiser la consommation de votre production propre. Nous pouvons également vous renseigner à ce sujet.

Dans quels cas envisager le Contracting Énergie Solaire?

- Quels sites?** Industries, commerces, bureaux (consommation > 200 000 kWh/an)
- Quelle surface?** > 500 m² en toiture ou > 2'000 m² sur carports ou > 2'000 m² pour une centrale au sol
- Quels coûts?** CHF 0.- : tout est pris en charge par Romande Energie
- Qui?** Propriétaires de bâtiments, promoteurs immobiliers, bureaux d'ingénieurs

Vos options à l'issue du contrat

Une fois votre contrat arrivé à échéance, plusieurs options s'offrent à vous :

1. Vous devenez propriétaire de l'installation et bénéficiez gratuitement de la production solaire.
2. Vous renouvelez le contrat pour une durée à déterminer.
3. Vous chargez Romande Energie de renouveler l'installation et votre contrat.

Les étapes de votre projet

- 1 Rencontre/étude**
Nous analysons vos besoins et vous conseillons sur les solutions les plus adaptées.
- 2 Offre**
Nous vous soumettons une offre personnalisée.
- 3 Réalisation**
Nous gérons l'intégralité du projet: des démarches administratives à la mise en service de l'installation.
- 4 Exploitation/maintenance**
Romande Energie assure à ses frais le fonctionnement et l'entretien de l'installation durant toute la période contractuelle.



3 raisons de vous décider :

1. Vous payez votre énergie moins cher que sur le marché.
2. Vous bénéficiez d'un contrat d'énergie à prix fixe pendant 25 ans.
3. Vous n'engagez aucune dépense pour l'installation des panneaux solaires et profitez de cette énergie.



Pour prendre rendez-vous
ou en savoir plus,
solaire-entreprise.ch
0800 233 826 | ces@romande-energie.ch